

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
19 novembre 2004

Original: français

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 33<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 16 novembre 2004, à 10 heures

*Président* : M. Balarezo ..... (Pérou)**Sommaire**Point 89 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)
- b) Participation des femmes au développement (*suite*)
- c) Coopération pour le développement industriel (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-60781 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 89 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement** (*suite*) (A/59/115, A/59/155-E/2004/96 et A/59/158)

- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)** (*suite*) (A/59/326 et A/59/326/Add.1)
- b) Participation des femmes au développement** (*suite*) (A/59/287)
- c) Coopération pour le développement industriel** (*suite*) (A/59/138)

1. **M. Lolo** (Nigéria) dit qu'il s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine au sujet du point à l'examen. Le microcrédit et la microfinance jouent un rôle important dans l'élimination de la pauvreté, l'autonomisation des groupes vulnérables, le développement des communautés rurales et la promotion de l'égalité des sexes mais ils ne constituent pas une panacée en matière de financement du développement. Ils ne donnent en effet de bons résultats que dans des situations optimales et avec certains types de clients seulement et ne sont pas accessibles à ceux qui en ont le plus besoin. Bien souvent, les pauvres qui ont le plus besoin de crédit ne disposent pas des garanties nécessaires pour emprunter ou ne sont pas informés des possibilités de crédit qui leur sont offertes. Il faut donc trouver des moyens de faire bénéficier les plus pauvres de microcrédits et de services de microfinance et de les inciter à chercher à en bénéficier.

2. Il ne faudrait pas trop commercialiser le microcrédit si l'on veut qu'il reste essentiellement un outil financier au service des pauvres mais il faudrait en revanche homogénéiser les normes de prêt et les formules de microcrédit et adapter les prêts aux besoins, ce qui suppose que le secteur public et le secteur privé coopèrent, aux niveaux tant national qu'international.

3. Le secteur privé devrait aider plus activement les gouvernements à fournir des services de microfinance car il est bien placé pour s'occuper de ces services. Il faudrait cependant que les établissements privés de microcrédit et de microfinance coordonnent leurs activités avec celles des gouvernements et des organisations non gouvernementales, en ce qui

concerne plus particulièrement le renforcement des capacités, l'octroi de prêts et l'aide à la mise en place d'infrastructures. Les couches les plus pauvres de la société participeraient plus activement à la vie économique si l'environnement économique et social s'y prêtait davantage.

4. En ce qui le concerne, le Nigéria a créé, en 1986, la Banque populaire, au financement de laquelle le secteur privé n'a que faiblement participé. Au cours de ses 14 années d'existence, cette banque a fourni du capital d'amorçage à de nombreux petits entrepreneurs, qui l'ont investi dans des entreprises, commerciales et autres, et dans des exploitations agricoles et d'élevage. Son action a été positive mais elle a souffert de faiblesses institutionnelles et d'insuffisances en matière de gestion, auxquelles s'est ajouté le fait que le taux de recouvrement de ses prêts était faible parce que de nombreux emprunteurs considéraient les prêts comme des cadeaux qui leur étaient dus. Le Gouvernement nigérian a également créé un fonds destiné à permettre aux femmes rurales de prendre une part active aux activités économiques et, dans le cadre de l'Année internationale du microcrédit, prévoit de tenir une conférence sur le microcrédit.

5. **M. Ngariama** (Kenya) dit qu'il s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine au sujet du point à l'examen. Dans les pays en développement, le principal obstacle à la participation effective du secteur privé à la vie économique réside dans l'absence de services financiers d'un coût abordable, qui tient au fait que les banques commerciales pratiquent des taux d'intérêt élevés et exigent des garanties que les pauvres ne peuvent fournir. Ceux-ci sont pourtant souvent des créateurs potentiels de microentreprises et des consommateurs potentiels de microcrédits et de services de microfinancement, et ils pourraient, si on leur accordait des prêts à faible taux d'intérêt et sans condition, contribuer largement à créer des richesses et sortir de l'ornière de la pauvreté. Il faudrait donc trouver des moyens de les aider à créer des microentreprises et à s'intégrer dans l'économie formelle.

6. Dans ce contexte a été créé en 2003 à la Banque centrale kényane, sur l'initiative du Gouvernement, un service de microfinancement qui est essentiellement chargé de rationaliser les activités des établissements de microfinancement et d'aider les petits entrepreneurs à accéder plus largement au crédit. De telles mesures

sont d'autant plus nécessaires que le secteur financier du pays est dominé par de grandes banques internationales qui sont faiblement implantées au niveau local et dont les services sont onéreux. De même, une loi portant création d'un régime de surveillance et de réglementation des établissements de microfinancement, qui exige notamment de ceux-ci qu'ils se dotent de fonds pour imprévus pour protéger les dépôts de leurs clients en cas de crise financière et définit les conditions minimales nécessaires à l'octroi de capitaux d'amorçage, a été adoptée par le Parlement.

7. Le Gouvernement continue aussi, comme précédemment, à prendre les mesures nécessaires pour développer le secteur privé et, conformément au Programme d'action pour l'Année internationale du microcrédit, a constitué, au sein de son Ministère des finances, un comité qui est chargé de sensibiliser l'opinion à l'importance du microfinancement et de promouvoir la création de microentreprises à l'échelle nationale. En 2003, afin de se renseigner sur l'état de développement du crédit, ce comité a organisé dans tout le pays, avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, la société civile, la communauté des donateurs et les organismes publics compétents, de larges consultations qui ont abouti à la création d'un service de microfinancement qui s'emploie actuellement à simplifier les procédures d'octroi de services de microfinancement et de crédits.

8. Par ailleurs, depuis le début des années 90, sont organisées tous les ans au Kenya, en collaboration avec le secteur privé, des campagnes nationales visant à promouvoir les produits des microentreprises. Ces campagnes ont été couronnées de succès et ont permis de créer des liens entre les microentreprises et les autres acteurs économiques mais il faudrait, pour que les microentreprises s'intègrent pleinement à l'économie nationale, les aider à promouvoir et commercialiser elles-mêmes leurs produits, notamment en faisant des études de marché.

9. La plupart des établissements de microfinancement ne disposant pas de beaucoup de fonds propres et ne tirant pas grand profit de leurs activités, ils ne sont pas en mesure de répondre aux très nombreuses demandes de prêts des entrepreneurs potentiels. Il faudrait donc que les gouvernements participent à leur dotation en fonds propres, mais de nombreux pays devant souvent choisir entre les programmes de microcrédit et des services de base tels

que les services éducatifs et sanitaires, le Kenya demande aux partenaires de développement d'envisager sérieusement de faire du financement des programmes de microcrédit une priorité de leur aide publique au développement.

10. **M. Chowdhury** (Bangladesh), prenant la parole au titre du point 89 a) de l'ordre du jour, dit que lorsque la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté a été lancée, on pouvait penser que l'opinion publique mondiale prendrait mieux conscience de l'ampleur de la pauvreté et que les peuples et les gouvernements aideraient davantage les pays pauvres à l'éliminer. À deux ans de la fin de la Décennie, cependant, rien de tel ne s'est véritablement produit et 1,2 milliard de personnes vivent encore dans la plus grande misère. Si le montant de l'aide publique au développement n'augmente pas beaucoup plus qu'il ne l'a fait après la Conférence de Monterrey, près d'un milliard de personnes continueront à vivre dans ces conditions en 2015.

11. Le Bangladesh se réjouit particulièrement de l'observation, en 2005, de l'Année internationale du microcrédit car c'est lui qui est à l'origine de la notion de microcrédit. Comme on peut le constater et comme l'opinion mondiale en est désormais convaincue, le microcrédit va au-delà de la notion traditionnelle de production et entraîne des transformations sociales très profondes, permettant non seulement d'aider à éliminer la pauvreté mais aussi d'autonomiser les femmes, d'améliorer la situation sanitaire et humanitaire et d'éduquer les pauvres.

12. L'ONU devrait donc faire comprendre, à l'occasion de l'Année internationale du microcrédit, en 2005, qu'il faut s'appuyer systématiquement sur lui pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté, dans le cadre de partenariats entre l'Organisation elle-même, les pays membres, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé et que cela permettrait de progresser considérablement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

13. En ce qui le concerne, le Bangladesh a établi un programme détaillé de célébration de l'Année, que le Premier Ministre, M<sup>me</sup> Khaleda Zia, lancera le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il a en outre accueilli en février 2004, dans le cadre des préparatifs de l'Année, la réunion au sommet que les pays de la région de l'Asie et du

Pacifique ont consacré au microcrédit et à laquelle ont participé plus de 1 200 représentants de 47 pays.

14. **M. Hannesson** (Islande), prenant la parole au titre du point 89 b) de l'ordre du jour, dit que les migrations internationales peuvent contribuer au développement économique à condition qu'elles soient réglementées et surveillées et que pour limiter leurs effets négatifs sur les migrants eux-mêmes, il faut absolument promouvoir et protéger les droits de l'homme de ceux-ci. Les inégalités entre les sexes revêtent une grande importance en ce qui concerne les migrations internationales, dont elles peuvent être en effet la cause et la conséquence. Promouvoir l'égalité des sexes peut donc contribuer à limiter les effets négatifs de ces migrations.

15. La lutte contre la traite d'êtres humains devrait être une priorité pour les États, presque tous étant des pays d'origine, de transit et/ou de destination. Il y a des raisons de penser que l'on tente de faire de l'Islande un pays de transit et les autorités islandaises ont pris des mesures pour faire échec à cette tentative.

16. De plus, le Parlement islandais vient d'adopter une loi portant modification du Code pénal, selon laquelle la traite d'êtres humains est punissable en tant que telle, et des efforts sont faits pour sensibiliser l'opinion à la traite des femmes. Trois conférences sur les divers aspects de la traite de personnes ont notamment été organisées à ce titre ces deux dernières années. En outre, l'Islande participe activement à la lutte internationale contre la traite au sein du Conseil ministériel nordique, où elle prend part aux travaux de l'équipe de travail chargée de la lutte contre la traite d'êtres humains. Elle fait aussi de cette lutte l'une des priorités de ses travaux au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et, à ce titre, finance les coûts de personnel afférents à la responsable de la lutte contre la traite de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

17. **M. Bodini** (Saint-Marin), parlant du microcrédit, dit qu'il constitue un instrument de développement puissant parce qu'il a pour effet de multiplier les petites entreprises, qui permettent de faire fonctionner l'économie d'un pays et de maintenir la cohésion du tissu social. Le microcrédit est aussi un excellent moyen de créer un environnement économique démocratique et juste pour les couches les plus pauvres de la population. Ce serait donc une bonne chose que tous les gouvernements se dotent d'une politique de

microcrédit établissant des règles et des priorités, dont quelques organisations internationales devraient vérifier périodiquement la conformité avec les priorités internationales et auxquelles elles pourraient proposer des modifications. Le microcrédit devrait par ailleurs être financé en partie par des investisseurs privés, auxquels il faudrait confier la gestion des établissements de microcrédit.

18. **M. Limon** (Suriname), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'il est du devoir de tous les pays de ne ménager aucun effort pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux visant à éliminer la pauvreté et la faim. Les pays développés se doivent en particulier, comme ils s'y sont engagés, de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement (APD). La CARICOM félicite les pays qui consacrent déjà ce pourcentage de PNB à l'APD et demande à ceux qui ne l'ont pas encore fait d'honorer leur engagement à cet égard.

19. Les faibles progrès qui ont été faits dans certaines régions du monde sur la voie de l'élimination de la pauvreté seront loin de suffire à éliminer la pauvreté d'ici à 2015. Dans la région des Caraïbes, les catastrophes naturelles ne font que maintenir le cycle vicieux de la pauvreté, les petits États insulaires en développement qui la composent devant, chaque fois qu'il s'en produit, repartir de zéro. Le taux de croissance est très insuffisant et ne permet pas d'assurer le développement et d'éliminer la pauvreté. Les pays des Caraïbes ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour compléter leurs ressources.

20. La fourniture de services financiers aux pauvres et aux personnes à faible revenu peut contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui visant à éliminer la pauvreté. Il faudrait donc promouvoir la microfinance en tant qu'instrument de développement. La CARICOM se félicite à cet égard de la célébration de l'Année internationale du microcrédit et préconise l'établissement de partenariats pour développer le microcrédit et la microfinance et en élargir l'accès aux pauvres.

21. L'élimination de la pauvreté chez les femmes, qui, selon la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, doit faire partie intégrante de toute stratégie d'atténuation de la pauvreté, permettrait de soustraire

de nombreuses femmes à diverses formes d'exploitation et de criminalité tels que la traite et le trafic d'êtres humains. Bon nombre de ses pays membres servant souvent de pays de transit à ces fins, la CARICOM coopère avec d'autres pays des Caraïbes et la communauté internationale pour faire échec aux syndicats du crime.

22. Une industrialisation réussie peut aider les pays pauvres à créer les emplois dont ils ont besoin. Le développement industriel peut donc jouer un rôle crucial dans le développement économique d'un pays et dans l'atténuation de la pauvreté. Il faudrait cependant pour cela que les pays en développement puissent bénéficier du transfert de technologie voulu.

23. Comme l'a souligné la réunion mondiale sur la lutte contre la faim et la pauvreté qui s'est tenue à New York à la fin de septembre 2004, il est extrêmement urgent de prendre des mesures contre la faim et la pauvreté dans le monde. Dans les Caraïbes, la pauvreté est endémique et est considérée comme la cause de nombreux autres problèmes socioéconomiques. Elle se caractérise généralement par d'importantes disparités des revenus et des conditions de vie et par un important taux de chômage. L'éducation étant essentielle dans la lutte contre la pauvreté, la région s'emploie à améliorer les programmes et les installations scolaires. Pour réduire la pauvreté et la criminalité, elle envisage aussi de promouvoir divers moyens d'expression culturelle et de lancer des initiatives qui permettent aux pauvres de mener des activités productives et motivantes.

24. L'agenda de l'ONU pour le développement ne traite pas suffisamment des questions relatives à la guerre et à la sécurité, alors que développement et sécurité vont manifestement de pair. Il importerait donc que ces questions y occupent une place plus éminente.

25. **M. Yeap Yoke Heng** (Malaisie) déclare que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il évoque les réunions de haut niveau qui se tiendront en 2005 pour examiner les avancées réalisées dans la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des engagements pris lors des grandes conférences et sommets, en particulier de la décision de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2015.

26. D'ici à septembre 2005, la communauté internationale aura parcouru un tiers du parcours menant à l'échéance de 2015. Mais elle a des raisons

de ne pas envisager la réalisation de ces objectifs avec optimisme. Il sera très difficile à de nombreux pays en développement, en particulier parmi les pays les moins avancés, de les réaliser. L'insuffisance des ressources financières et des capacités essentielles sont les principaux obstacles à l'application des différents programmes et projets d'élimination de la pauvreté.

27. La Malaisie considère que la lutte contre la pauvreté exige une action sur plusieurs fronts aux niveaux national, régional et international. L'aide et l'assistance internationales sont indispensables. D'après des estimations connues de tous, il faudrait 150 milliards de dollars par an pour réussir à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut collecter des ressources supplémentaires, y compris grâce à des sources de financement nouvelles et novatrices. La Malaisie se félicite de l'engagement de verser 0,7 % du produit national brut annuel au titre de l'aide publique au développement et, tout en remerciant les États qui ont augmenté leurs contributions, elle prie instamment les autres pays donateurs de s'efforcer de remplir leurs engagements. Elle accorde une grande importance au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et à la pleine réalisation du Consensus de Monterrey.

28. De nombreux pays en développement coopèrent étroitement avec le système des Nations Unies et avec leurs partenaires de développement pour introduire les changements nécessaires dans leurs politiques et priorités de développement nationales, y compris en matière de transparence et de bonne gouvernance, pour parvenir à un développement social et économique durable. Il est important que la communauté internationale instaure également une bonne gouvernance au niveau international pour que l'environnement économique international facilite l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et leur permette de bénéficier des avantages de la mondialisation.

29. La Malaisie estime que les pays en développement doivent continuer de s'efforcer de prendre les mesures nécessaires pour créer un environnement national propice au développement durable et continuer de contrôler cette action. Saluant l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), elle demande instamment à la communauté internationale, et en particulier à ses partenaires, de continuer de lui

apporter l'appui nécessaire. Il faut également fournir l'appui nécessaire aux différents programmes d'action en faveur du développement durable des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Une application concluante de ces programmes d'action aiderait à libérer ces pays et leur population du fléau de la pauvreté.

30. La Malaisie se félicite de la décision prise par le Fonds monétaire international (FMI) en octobre 2004, de renforcer son soutien aux pays à faible revenu, en particulier aux pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent en Afrique subsaharienne. Elle espère que les nouvelles mesures prises par le Fonds tiendront compte des besoins particuliers de ces pays.

31. Le fardeau excessif du service de la dette des pays en développement lourdement endettés et les engagements non respectés en matière d'aide publique au développement sont des problèmes qui doivent être résolus. Le paiement du service de la dette est l'un des principaux facteurs qui freinent le développement. Il est urgent d'améliorer la cohérence entre les politiques dans ce domaine afin que les pays en développement aient plus de moyens pour réaliser leurs objectifs de développement. Tout en saluant la décision de certains pays donateurs d'effacer la dette et d'autres mesures concernant les dettes bilatérales, la Malaisie estime que des mesures supplémentaires s'imposent également concernant les dettes multilatérales.

32. La Malaisie se félicite du bon accueil réservé par les États Membres et par les acteurs non étatiques, y compris les institutions financières internationales, à la proclamation de 2005 Année internationale du microcrédit par l'Assemblée générale. Les effets positifs du microcrédit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ont été amplement prouvés. La Malaisie a adopté différentes mesures pour améliorer l'accès des plus pauvres aux services de microcrédit des institutions financières locales, ce qui a considérablement renforcé l'efficacité de son programme de lutte contre la pauvreté.

33. **M. Yeap** décrit l'expérience de la Malaisie dans la lutte contre la pauvreté. Lorsque ce pays a accédé à l'indépendance, en 1957, près de 70 % de sa population vivait en deçà du seuil de pauvreté. L'élimination de la pauvreté a figuré parmi les premiers objectifs nationaux de développement de la

Malaisie. Grâce à des politiques intégrées et adaptées à sa situation particulière, elle a réussi à faire baisser le taux de pauvreté de 70 % en 1960 à 52,4 % en 1970 puis à 5,1 % en 2002. Dans le cadre du troisième projet de plan perspectif pour la période 2001-2010, elle est décidée à amener le taux de pauvreté extrême à 0 % d'ici à 2009. Elle a élaboré des programmes spéciaux afin d'aider des groupes tels que les agriculteurs, les ménages pauvres et les mères célibataires. Le représentant souligne l'importance de l'assistance, des conseils et de la coopération offerts à la Malaisie par les organismes du système des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi que par les institutions de Bretton Woods.

34. **M. Hachani** (Tunisie) s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que, lors du débat général de l'Assemblée générale, les chefs d'État et de gouvernement ont mis l'accent, entre autres, sur la nécessité de rééquilibrer l'ordre mondial aussi bien politique qu'économique et de placer la dimension humaine au centre des enjeux actuels et futurs. Ils ont énuméré nombre de défis qui entravent le développement, la sécurité et la stabilité, en particulier la pauvreté.

35. Certes, le défi que constitue la lutte contre la pauvreté fait aujourd'hui l'objet d'un net consensus mondial et mobilise de plus en plus l'opinion publique internationale, mais, pour que le combat ait un sens et une finalité, encore faut-il que cette prise de conscience soit assortie de perspectives opérationnelles et que les engagements pris soient traduits en actions concrètes.

36. La Tunisie estime que la pauvreté n'est pas une fatalité mais le produit d'un développement économique à multiples et inégales vitesses et le principal symptôme d'un ordre mondial rongé par les disparités et les paradoxes. Dès lors que le défi concerne toute la communauté internationale, le combat contre la pauvreté ne pourra être viable que dans le cadre d'une alliance mondiale basée sur la responsabilité partagée, la coopération et la solidarité.

37. En effet, la problématique de la pauvreté doit être replacée dans son contexte global et bénéficier d'une approche intégrée associant tous les acteurs dans une

logique de développement. Sans une véritable volonté politique d'action et un environnement international propice au développement, le combat contre la pauvreté ne sera gagné que très partiellement et nombre de pays en développement ne seront pas en mesure de redresser leur situation socioéconomique, et encore moins de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

38. Afin de renforcer la lutte contre la pauvreté, la Tunisie souhaite que la communauté internationale place le développement au centre des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) grâce à la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement, afin de pouvoir équilibrer progressivement les échanges et de fournir de nouveaux moyens favorables au développement sur le plan commercial. La communauté internationale devrait convenir d'une approche internationale concertée et structurée pour réduire les dettes extérieures des pays en développement, qui constituent un important handicap dans le processus de développement. Le transfert négatif de ressources financières se fait au détriment de la croissance et aggrave par conséquent la pauvreté. Les pays concernés devraient respecter leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, ce qui contribuerait à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale devrait également garantir le financement approprié de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, compte tenu de l'influence du défi démographique sur le développement. Sinon, la mise en œuvre de ce programme d'action sera inégale et les disparités entre les régions continueront de s'aggraver.

39. Considérant qu'il faut mobiliser de nouvelles sources de financement et identifier d'autres mécanismes d'intervention, la Tunisie se félicite notamment de la création, par l'Assemblée générale, du Fonds de solidarité mondial et espère qu'il en sera tenu compte dans le cadre du projet Objectifs du Millénaire et aussi que l'Assemblée générale prendra les mesures nécessaires pour le rendre opérationnel. L'Assemblée devrait établir un système de coordination entre les mécanismes anciens et nouveaux pour la lutte contre la pauvreté.

40. La Tunisie estime que le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable constituent les cadres de référence de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle attend avec intérêt les conclusions et recommandations qui seront préparées par le Secrétaire général sur la base du rapport qui sera présenté par les experts participant au projet Objectifs du Millénaire.

41. Étant convaincus que combattre la pauvreté est aussi valoriser la culture de solidarité et l'esprit de partage, le Groupe des 77 et la Chine proposent de proclamer la journée du 20 décembre Journée internationale de la solidarité humaine.

42. **M<sup>me</sup> Camacaro** (Venezuela) indique que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle déclare que le Gouvernement vénézuélien poursuit la politique de lutte contre la pauvreté lancée en 1999, qui a permis de donner réalité à ce qui était un rêve bolivarien : donner le pouvoir aux pauvres. Ce principe prévoit une participation politique populaire au contrôle de l'État afin d'établir une société fondée sur le plein respect des droits du citoyen.

43. En prévision de la célébration de l'Année internationale du microcrédit en 2005, le Gouvernement vénézuélien a pris des mesures législatives et financières afin de promouvoir le microcrédit dans tout le pays. Une loi sur les microfinances a été adoptée en 2001 et des mesures relatives au microcrédit figurent dans le plan de développement économique et social du Venezuela. Le Gouvernement élabore les programmes de microfinancement suivants : développement de la chaîne coton, textile et confection; petites et moyennes entreprises et industries; programme « Créé ton entreprise »; dans le domaine agricole, un projet de semis nord-sud pour la période 2003-2004, et les programmes de financement à des conditions de faveur des coopératives et des microentreprises. Le Gouvernement a encouragé la formation de coopératives grâce au microcrédit, qui permet à des secteurs non conventionnels de participer au développement économique du pays, en particulier dans l'agriculture, où le Venezuela a d'importantes lacunes.

44. En 2005, dans le cadre de l'Année internationale du microcrédit, le Venezuela présentera une publication spéciale sur le microcrédit, augmentera le montant des microcrédits offerts aux groupes vulnérables, y compris aux communautés autochtones, et organisera des activités de sensibilisation. La Banque industrielle du Venezuela investira quelque 65 millions de dollars dans cet événement.

45. Tous ces programmes s'inscrivent dans la stratégie adoptée par le Gouvernement pour améliorer l'accès des pauvres aux moyens économiques, au crédit et à d'autres types d'aides à la création de petites et moyennes entreprises.

46. Le Gouvernement vénézuélien est décidé à remplir les engagements découlant des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment la Déclaration du Millénaire. En outre, faisant de l'élimination de la pauvreté au Venezuela son principal objectif, il a élaboré une stratégie générale touchant aux secteurs économique, social, institutionnel et organisationnel.

47. Dans le secteur social, le Gouvernement a lancé des programmes nationaux d'alphabétisation, qui ont permis d'augmenter le nombre d'écoles construites de 559 en 1999 à 2 896 en 2004, d'augmenter le nombre d'élèves terminant leurs études secondaires et de réduire le taux d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que de construire des universités et des établissements d'enseignement technologique. Il a également octroyé des bourses d'études aux étudiants défavorisés.

48. Dans le domaine de la santé, le Gouvernement a lancé des programmes portant sur la lutte contre la drogue, l'aide aux personnes âgées, le financement et la modernisation des établissements médicaux, ainsi que l'achat de médicaments et l'aide aux groupes les plus défavorisés du pays. Grâce à cette action globale sur le plan médical, le taux de mortalité infantile a pu être réduit.

49. Le Gouvernement s'attaque également aux problèmes de logement et d'infrastructure sur l'ensemble du territoire national, par l'intermédiaire du ministère compétent, en augmentant les fonds consacrés au logement tout en exécutant un programme de construction de logements en coopération avec les collectivités locales.

50. Le représentant déclare que le Venezuela continue d'œuvrer au renforcement de la coopération Sud-Sud et, dans ce cadre, a versé 1 million de dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement.

51. Le Venezuela est convaincu qu'il n'est pas possible de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en comptant uniquement sur les efforts nationaux. Il faut également renforcer le système des Nations Unies, relancer la coopération Sud-Sud et modifier au plus vite l'architecture multilatérale financière et commerciale, ainsi que l'ont demandé les États Membres dans plusieurs résolutions et décisions, afin d'instaurer un nouvel esprit de coopération international.

52. **M. Dembélé** (Mali) déclare que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Convaincu que toute œuvre de développement durable relève d'abord d'un effort interne, le Gouvernement malien fait de la lutte contre la pauvreté la première priorité de son action depuis 1997. Il a adopté un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté afin de fixer les orientations du développement et de rendre plus claires les politiques et stratégies de développement.

53. À court et moyen termes, la stratégie nationale est construite autour de trois domaines ou axes prioritaires et complémentaires afin de parvenir à une croissance forte et durable qui permettra de réduire la pauvreté. L'action gouvernementale vise le renforcement des institutions et l'amélioration de la gouvernance et de la participation, le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base, et le développement des infrastructures et l'appui aux secteurs productifs. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, qui couvre la période 2002-2006, est assorti d'un plan d'actions prioritaires sur la période 2002-2004, l'objectif général étant de réduire la pauvreté pour parvenir à une incidence de 63,8 % à 47,5 % d'ici à 2005.

54. Il y a 10 ans, fidèle à sa longue tradition de solidarité et de partage, le Mali a institué en octobre, le mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, dont le thème général était cette année : « la solidarité, une action de tous les jours », et qui comportait quatre semaines thématiques intitulées « semaine des



personnes âgées », « semaine thérapeutique », « semaine des personnes handicapées » et « semaine de l'économie solidaire et sociale ».

55. Le Gouvernement malien a également créé le Fonds de solidarité nationale et la Banque malienne de solidarité. Le Fonds doit contribuer à l'atténuation des inégalités en assurant des conditions de vie décentes, en particulier aux plus démunis, notamment la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'accès à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, aux soins de santé primaire, à l'éducation et à un habitat décent. Quant à la Banque de solidarité, elle accorde des prêts à des conditions plus favorables que les banques classiques et participe au refinancement des structures financières décentralisées.

56. Prenant en considération les liens étroits qui existent entre la microfinance et la lutte contre la pauvreté et s'inspirant des objectifs du Millénaire pour le développement et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Gouvernement malien a élaboré et adopté une stratégie nationale assortie d'un plan d'action pour le développement de la microfinance. Pour la période 1998-2002, ce plan d'action accorde un rôle déterminant aux institutions de microfinance dans la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois et l'accès des populations les plus démunies des zones rurales et urbaines à un service financier minimum. Au cours de cette période, près de 800 000 personnes ont emprunté directement ou indirectement auprès des institutions de microcrédit et le nombre de points d'accès a augmenté de 39 %, le nombre de guichets étant passé de 151 à 706.

57. Les coopératives, les mutuelles et les associations villageoises contribuent également à l'élimination de la pauvreté, notamment en offrant à leurs adhérents des facilités de crédit ou des services.

58. Le Mali rappelle que les participants au débat de haut niveau de la session de fond de 2004 du Conseil économique et social ont considéré que le microcrédit, entre autres, était un moyen utile de mobiliser des ressources externes et internes pouvant contribuer efficacement à l'élimination de la pauvreté. Il estime que la proclamation de l'Année internationale du microcrédit en 2005 est un message fort de l'Assemblée générale. Les pays dotés d'institutions de microcrédit pourront mettre à profit cette période pour

améliorer davantage les services que leur système de crédit fournit à la population.

59. Le Mali lance un appel afin que le partenariat entre pays riches et pauvres dans la lutte contre la pauvreté soit renforcé, en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

60. **M<sup>me</sup> White-Thoppil** (Canada) prend la parole au sujet de la participation des femmes au développement. Elle déclare que la communauté internationale comprend de mieux en mieux les liens entre l'égalité des sexes et le progrès social et économique. Il est maintenant reconnu que le fait de ne pas tenir compte de la différence des sexes se répercute sur le bien-être des gens, amoindrit leur aptitude à participer à la vie de la communauté et même la capacité qu'ont les pays de croître durablement, d'instaurer une bonne gouvernance et de lutter contre la pauvreté. Le Canada estime que l'égalité des sexes est un objectif à part entière, ainsi qu'un élément essentiel de la réalisation des objectifs de développement canadiens et internationaux, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action de Beijing.

61. Ardent partisan des objectifs du Millénaire pour le développement, le Canada considère qu'ils établissent un cadre commun pour la collaboration de la communauté internationale avec d'autres donateurs afin de lutter contre la pauvreté dans le monde. Il approuve l'accent placé, dans la Déclaration du Millénaire, sur l'importance de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un développement réellement durable. On reconnaît de plus en plus, sur la scène internationale, que l'égalité des sexes ne peut pas se limiter à un seul but car, sans progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, aucun des objectifs du Millénaire ne sera atteint.

62. Conscient de l'importance de l'égalité des sexes dans la réalisation d'un développement durable et suffisant, le Canada en a fait l'une des six priorités de l'aide au développement dans le cadre de sa politique étrangère. La politique de l'Agence canadienne du développement international sur l'égalité des sexes tient également compte du rôle essentiel de ce principe dans le développement durable en poursuivant trois objectifs principaux : augmenter la participation des femmes au développement durable de leur société, en

tant que décideuses et sur un pied d'égalité avec les hommes; aider les femmes et les filles à réaliser pleinement leur droits fondamentaux et réduire les inégalités entre les femmes et les hommes pour ce qui est de l'accès aux ressources et aux effets favorables du développement et de leur contrôle.

63. Depuis 25 ans, sur le plan national et avec les partenaires, les donateurs et les institutions internationales, le Canada s'emploie à promouvoir le dialogue mondial sur l'égalité des sexes et veille à ce que cette question soit abordée dans tous ses programmes, politiques et projets internationaux de développement. Il a de plus en plus fait en sorte que les femmes et les filles prennent part, autant que les hommes et les garçons, à l'adoption des décisions qui influencent leur vie sociale, culturelle, politique et économique.

64. Le Canada approuve l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans l'examen triennal des activités opérationnelles. Il accueille avec satisfaction l'Étude sur le rôle des femmes dans le développement. Il attend avec intérêt la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » en 2005, au cours de laquelle il renouvellera son engagement en faveur de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

65. **M. Tekle** (Érythrée) déclare que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que, dans son étude sur la lutte contre la pauvreté et les droits de l'homme qu'il a publiée en juin 2003, le PNUD considère la pauvreté comme un déni des droits de l'homme et estime que les principes d'égalité et de non-discrimination s'attaquent à l'une des causes profondes de ce fléau. Cela étant, le représentant souligne la pertinence de l'objectif de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale vivant dans la pauvreté, établi dans la Déclaration du Millénaire.

66. Il est admis qu'il faudra mettre fin à la pauvreté pour réussir à réaliser le droit au développement. Rappelant qu'environ un tiers de la population mondiale vit dans la pauvreté la plus abjecte et souffre de la faim, le représentant précise notamment que 25 % des pauvres souffrent de maladies qui seraient faciles à prévenir, sans compter les ravages du VIH/sida. Dans

une époque de prospérité mondiale sans pareille, cette tragédie humaine est inacceptable.

67. L'approche axée sur les droits de l'homme a été largement soutenue par la communauté internationale, notamment dans la Déclaration du Millénaire et dans d'autres textes issus de conférences internationales qui servent de référence aux travaux de l'ONU, des institutions de Bretton Woods et des institutions s'occupant de développement.

68. Le représentant déclare que l'être humain devra être au centre des activités opérationnelles de développement et que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales devront placer l'accent sur la réalisation de la sécurité collective. Pour faire aboutir les mesures de développement, l'autonomisation et la participation de la population sont essentielles, en particulier au niveau local.

69. L'efficacité de la lutte pour réduire puis éliminer la pauvreté dépend de l'instauration d'un environnement international propice, accordant à tous les mêmes possibilités en matière de développement. La mondialisation, le fardeau de la dette et les accords commerciaux actuels, en particulier les accords portant sur l'agriculture adoptés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont considérablement aggravé la pauvreté et la faim. Les pays riches doivent aider les gouvernements nationaux et les institutions internationales s'occupant de développement à établir un système garantissant la sécurité alimentaire en restructurant les accords commerciaux dans le secteur agricole, à alléger le fardeau de la dette et à augmenter l'aide au développement.

70. Toutefois, il faut également reconnaître que la responsabilité des États riches est principalement morale et dépend de leur intérêt propre. En toute honnêteté, il faut reconnaître que les pays nantis ont volontiers et sincèrement assumé cette responsabilité. De leur côté, les pays du monde en développement doivent, pour leur propre bien, s'approprier et prendre le contrôle de leur destin. Nourrir son peuple est la responsabilité politique et morale primordiale de tout gouvernement responsable. Se délester sur d'autres de ses problèmes et des calamités dont souffre la population est non seulement immoral, injuste et irresponsable mais aussi imprudent car cela peut établir une culture de la dépendance. Demander que les pays donateurs soient condamnés pour une famine créée par

le gouvernement du pays où elle sévit est pure folie, en particulier lorsque ce gouvernement a dépensé des milliards de dollars pour acheter des armes.

71. La bonne gouvernance est une condition sine qua non du développement. On considère souvent que la pauvreté, la faim et la famine sont provoquées par les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et l'impossibilité de vivre de l'agriculture. C'est exact mais elles sont également le résultat de décisions humaines prises par des gouvernements sur la nature et l'organisation de l'État, sur le système de gouvernement, sur les mesures politiques économiques et sociales, ainsi que des priorités établies en vue de la répartition équitable des terres et des autres ressources et au sujet des services et des infrastructures. Les politiques adoptées par les États peuvent atténuer la pauvreté, la faim ou la famine, ou les aggraver. La survie d'un pays, même riche, est en jeu lorsqu'il expose délibérément la majeure partie de sa population aux ravages de la faim et de la famine tout en reprochant cette calamité à la communauté internationale.

72. Le représentant estime que la décision d'engager leur pays dans un conflit est l'une des pires décisions que puissent prendre les responsables politiques. Le poids économique et social de la guerre et des problèmes qu'elle provoque sur les États est évident car, contrairement aux investissements en faveur de l'éducation, de la santé et des infrastructures, les dépenses militaires ne produisent pas de richesses. S'il est vrai que la faim aggrave les troubles sociaux et provoque des conflits, il est également vrai qu'un conflit débouche sur la pauvreté et la faim, et les aggrave.

73. **M. Chem** (Cambodge) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Pour renforcer la stabilité politique et l'ordre social, le nouveau Gouvernement cambodgien mise sur la bonne gouvernance et a à cette fin mis en place la stratégie rectangulaire de développement afin de réduire les abus et de donner aux minorités et aux plus vulnérables la possibilité de se faire entendre et de participer à la prise de décisions.

74. Il a par ailleurs lancé un programme d'action pour lutter contre la corruption, réformer le système judiciaire et juridique, réformer l'administration publique par la décentralisation et la déconcentration,

et réformer l'armée, en mettant l'accent sur la démobilisation.

75. Bien que la proportion de pauvres ait quelque peu diminué, la pauvreté demeure un problème économique et un mal social. Au Cambodge, elle sévit surtout dans les campagnes, où la population n'a guère accès à la terre, ou se livre sur de trop petites exploitations à une activité peu diversifiée avec des familles nombreuses, n'est pas assez éduquée et est peu au fait de l'évolution rapide de l'économie mondiale. Pour éliminer la pauvreté, le Cambodge doit accroître la production agricole et développer les emplois agricoles. Les petits exploitants doivent diversifier leur activité et avoir accès au microcrédit. En même temps, le pays doit maintenir une stabilité macroéconomique tout en travaillant à une croissance économique durable et équitable, et ce malgré des finances publiques peu reluisantes, car le pays dépend beaucoup de l'aide publique au développement, n'a guère de recettes fiscales et a du mal à gérer ses dépenses.

76. C'est pourquoi, dans sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement cambodgien s'est fixé comme objectifs : de renforcer la paix, la stabilité et l'ordre social en faisant prévaloir le droit, le respect des droits de l'homme et la démocratie de façon à créer un climat de sécurité politique propice au développement durable; de maintenir une croissance économique soutenue; de veiller à la distribution équitable des bienfaits de la croissance économique entre riches et pauvres, citadins et campagnards, femmes et hommes; de promouvoir la gestion durable du milieu naturel et l'utilisation durable des ressources naturelles.

77. Soucieux d'instaurer l'égalité des sexes et d'améliorer la condition des femmes cambodgiennes, le Gouvernement a établi un plan stratégique visant à renforcer leur rôle et leur statut, à leur donner des moyens d'agir dans tous les secteurs, à susciter un changement d'attitude vis-à-vis des femmes et à les associer pleinement à la construction du pays.

78. Par ailleurs, pour stimuler la création de petites et moyennes entreprises, le Gouvernement accorde des crédits à moyen et à long terme, s'efforce de réprimer la contrebande, simplifie les procédures d'enregistrement et de lancement des entreprises, subventionne les industries nouvellement établies pendant un certain temps, favorise les associations entre les petites et moyennes entreprises et les grandes

sociétés et renforce le cadre juridique par de nouvelles lois touchant les manufactures, les zones industrielles, les patentes et les inventions et la sécurité industrielle.

79. Les pays pauvres et les pays en développement, qui doivent faire face à de nombreux problèmes tels que la diminution de l'aide publique au développement, l'énorme fardeau de la dette extérieure, la protection de l'environnement et le sida et le syndrome respiratoire aigu sévère, ne peuvent lutter seuls contre la pauvreté, qui favorise l'éclosion de la violence et du terrorisme. Ils ont besoin de l'aide internationale en matière de ressources et de savoir-faire pour pouvoir prendre en marche le train de la mondialisation et combler le fossé numérique qui les sépare des nations plus nanties.

80. U Aung **Lynn** (Myanmar) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et fait remarquer qu'en dépit du progrès scientifique et technique, il est peu probable que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints d'ici à 2015, comme prévu, étant donné la conjoncture économique mondiale actuelle et le fossé numérique grandissant entre les pays en développement et les autres. Le Myanmar voit dans les nouveaux mécanismes de financement qu'il est proposé de mettre en place, notamment à l'initiative du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France, des moyens efficaces pour lutter contre la pauvreté.

81. Le Myanmar a pour sa part fait de la lutte contre la pauvreté une des priorités de sa stratégie de développement. L'agriculture étant le moteur économique du pays, le Gouvernement s'emploie à diversifier et à accroître la production agricole. Il a à cet effet construit tout un réseau de barrages et de réservoirs et encouragé la mécanisation agricole et les exploitations à grande échelle, ce qui a permis au pays de jouir d'une plus grande sécurité alimentaire, d'augmenter ses exportations de produits de base et d'atténuer quelque peu la pauvreté.

82. Le développement industriel est un autre point fort de la stratégie de développement du Myanmar. La création de zones industrielles sur tout le territoire a généré des emplois, consolidé le secteur privé, amélioré les conditions de vie de la population et rétréci l'écart entre les régions. Le Gouvernement s'emploie par ailleurs à consolider le système d'alimentation en eau et le réseau de transport en

milieu rural, et à inclure les régions frontalières et isolées dans la vie économique du pays.

83. Praticué depuis un certain temps déjà au Myanmar, c'est le microcrédit qui permet aux exploitants agricoles d'acheter leurs intrants. Pour améliorer la condition des populations pauvres, y compris des personnes les plus vulnérables ou défavorisées, le pays a récemment lancé un projet de microfinance qui consiste à leur accorder de petits prêts pour monter leurs microentreprises et qui a beaucoup profité aux femmes.

84. Le Myanmar contribue également à la lutte contre la pauvreté au niveau régional, en participant au Plan d'action de l'ANASE pour le développement rural et l'éradication de la pauvreté, à la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao Phraya-Mékong et à l'Initiative de la baie du Bengale en matière de coopération technique et économique.

85. **M. Sandoval** (Colombie) déclare que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et fait observer que les pays en développement ne peuvent guère espérer atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné les dépenses publiques insuffisantes et inefficaces, le fardeau de la dette extérieure, le manque d'accès aux marchés des pays industrialisés et la diminution de l'aide publique au développement. Pour vaincre la pauvreté, le pouvoir public doit instaurer une bonne gouvernance, enrayer la corruption, renforcer le principe du droit, assurer une distribution plus équitable des revenus, agrandir la couverture sociale, favoriser la participation de la population et stimuler la productivité.

86. Toutefois, les pays en développement doivent dans cette lutte inégale pouvoir compter sur un partenariat mondial, ce qui suppose l'élimination des barrières commerciales, l'ouverture des marchés des pays industrialisés à leurs produits, la remise de leur dette, le remodelage de l'architecture financière internationale, la création d'une conjoncture internationale favorable au développement et à l'élimination de la pauvreté.

87. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international devraient prendre en compte les problèmes des pays en développement et leur concéder un traitement plus souple de façon qu'ils puissent investir dans les services sociaux et l'infrastructure et satisfaire à leurs besoins essentiels.

88. Ne tirant que peu d'avantages concrets de la mondialisation et ne pouvant prétendre à l'aide internationale, les pays à revenu intermédiaire ont bien du mal à faire reculer la pauvreté.

89. La réduction de l'aide publique au développement contraint nombre de pays à reporter ou à annuler simplement leurs programmes sociaux, fermant ainsi aux populations les plus vulnérables toute perspective d'échapper à la pauvreté.

90. Fondant la relance économique et sociale sur la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement colombien s'emploie à généraliser l'accès à l'éducation, à aider les mères chefs de famille, à réduire le taux de chômage et à étendre la couverture sociale.

91. Un programme de microcrédit a été lancé dans les zones urbaines et rurales, en particulier dans les zones de réinstallation des personnes déplacées. En dépit des dépenses énormes imposées par la réinsertion de ces populations, la démobilisation, la reconstruction de l'infrastructure détruite par les attentats terroristes et la mise en place de dispositifs de lutte contre le terrorisme, la Colombie a pu inscrire à son actif des progrès dans le domaine social, attirer des investissements, créer des emplois et offrir à un plus grand nombre le bénéfice d'avantages sociaux.

92. **M. Subedi** (Népal) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle que la pauvreté, qui est le lot des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, est ennemie du développement humain, de l'égalité, de la justice et de la dignité humaine car elle traîne dans son sillage la faim, la malnutrition, les maladies, le manque d'éducation et le chômage, que viennent aggraver les catastrophes naturelles ou causées par l'homme et les conflits internes.

93. Le Népal, qui, comme bien d'autres pays en développement, ne peut mener de front lutte contre la pauvreté et développement, estime indispensable la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire qui ouvrirait aux pays les moins avancés l'accès aux marchés mondiaux.

94. Le Népal compte beaucoup sur l'ONUDI pour aider les pays qui doivent accroître la productivité pour relancer leur économie et développer leur industrie pour lutter contre la pauvreté. Des progrès restent à

faire en matière de microcrédit et de microfinance car les plus pauvres des pauvres et les femmes en sont toujours tenus à l'écart.

95. Alors que leur contribution au développement et à la lutte contre la pauvreté est indéniable, les femmes continuent de subir un traitement inique sur le marché du travail. Il faut leur donner accès à l'éducation, scolaire et extrascolaire, pour les rendre autonomes.

96. L'initiative prise par le Brésil contre la faim et la pauvreté ainsi que la prorogation de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés viennent à point nommé. Les pays développés et les institutions financières internationales doivent toutefois tenir leur engagement de régler les problèmes liés à l'aide, au commerce et à la dette.

97. Le Népal traverse une période difficile. Comme suite aux insurrections, les régions montagneuses isolées se sont retrouvées avec une infrastructure déficiente, ce qui aggrave encore la détresse économique du pays. Pour lutter contre la pauvreté, le Gouvernement népalais s'emploie à promouvoir l'égalité des sexes et à donner aux groupes vulnérables les moyens de prendre leur destinée en main, en cherchant en même temps à relancer l'économie du pays et à parvenir au développement durable.

98. **M<sup>me</sup> Lai Wei Lin** (Singapour) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle que la lutte contre la pauvreté et la poursuite du développement ne peuvent se faire sans les femmes, qui forment l'autre moitié de la population. La politique volontariste suivie par Singapour pour donner aux hommes et aux femmes les mêmes chances selon le principe du mérite a permis d'améliorer la condition de la femme singapourienne, en particulier sur le plan de l'éducation et de l'emploi.

99. Dépourvu de ressources naturelles, Singapour doit développer ses ressources humaines et peut se prévaloir d'avoir augmenté le taux d'alphabétisation des femmes, relevé le niveau d'éducation des femmes et rendu l'enseignement primaire obligatoire. La femme singapourienne est de plus en plus présente sur le marché du travail où elle a su se faire une place dans des secteurs longtemps réservés à l'homme, tels que l'informatique ou l'ingénierie, ainsi que dans les sphères de décision. Elle participe de plus en plus à la vie politique du pays.

100. Pour aider la femme singapourienne à trouver un équilibre entre sa vie de famille et sa carrière professionnelle, le Gouvernement singapourien a pris des mesures précises comme l'extension du congé de maternité, l'octroi d'avantages fiscaux et d'allocations pour élever ses enfants. Les femmes fonctionnaires se voient offrir l'option du travail à temps partiel ou du télétravail, et ont droit à un congé de mariage de trois jours. Longtemps victime des préjugés sociaux, la femme singapourienne voit sa position sociale de plus en plus confortée avec l'évolution de la société.

101. **M. Kogda** (Burkina Faso) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et qu'elle félicite le Secrétariat pour la qualité des rapports soumis à l'examen de la Commission.

102. La pauvreté est un concept polysémique qui doit être appréhendé de manière multidimensionnelle. Il y a la dimension monétaire, qui est mesurée par le revenu et qui relève d'une approche quantitative. À côté des manifestations liées à l'insuffisance du revenu, il existe d'autres aspects de la pauvreté comme le non-accès aux ressources productives, le non-accès à certains services sociaux – exclusion sociale – qui ont été recensés lors du Sommet mondial pour le développement social et qui se rapportent à une vision qualitative de la pauvreté.

103. Les visages multiples de la pauvreté indiquent que la pauvreté n'est pas seulement un enjeu économique et social, elle constitue également une violation des droits de l'homme. En effet, la pauvreté et, plus généralement, l'inégalité mettent la stabilité sociale en danger et représentent une menace pour les libertés fondamentales. Réciproquement, l'élimination de toutes les formes de discrimination et de marginalisation peut contribuer dans une large mesure à éradiquer les causes profondes de la pauvreté.

104. Au Burkina Faso, la réduction de la pauvreté passe essentiellement par une action axée sur la population vivant en milieu rural qui représente plus de 92 % de la population pauvre. L'appui à la diversification des sources de revenus actuelles, telles que l'agriculture et l'élevage, est fondamental. Dans cette optique, la lutte contre la pauvreté implique des actions soutenues pour la réduction des disparités d'accès aux actifs physiques tels la terre, les équipements et les moyens financiers, ainsi qu'aux actifs humains comme l'instruction, la santé et la

nutrition. Des améliorations plus ou moins sensibles ont pu être enregistrées. Ainsi, globalement la pauvreté est restée stable dans le pays avec une légère diminution en milieu rural, qui a été compensée par une forte poussée en milieu urbain, notamment pour ce qui concerne la pauvreté monétaire. Des réformes structurelles ont été engagées en vue de redresser la situation. Dans ce contexte, les autorités du Burkina Faso ont mis en place des instruments de financement, par exemple des fonds qui permettent de financer un certain nombre de projets, de promouvoir les petites et moyennes entreprises et de créer des emplois, même s'ils ne sont pas capables de répondre à tous les besoins des populations visées. Elles entendent intensifier leurs efforts dans ce domaine en participant activement à la célébration de l'Année internationale du microcrédit en 2005.

105. Au plan régional, les dirigeants africains ont réaffirmé leur volonté de jouer un rôle moteur dans la formulation des politiques économiques et sociales. À l'occasion du Sommet de l'Union africaine qui a eu lieu à Ouagadougou les 8 et 9 septembre 2004 sur le thème de « l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique », ils ont reconnu que la stabilité macroéconomique et une croissance soutenue étaient nécessaires, mais néanmoins insuffisantes pour réduire la pauvreté. Aussi, a-t-il été convenu de placer l'emploi au centre des politiques économiques et sociales du continent. Pour atteindre ses objectifs et rationaliser ses choix économiques en vue d'améliorer les conditions de vie de ses populations, l'Afrique a besoin du concours de la communauté internationale. C'est pourquoi il convient de soutenir des mécanismes tels que le Fonds mondial de solidarité en le dotant des ressources nécessaires pour qu'il puisse aider les pays les plus durement frappés par le fléau de la pauvreté.

106. Le Burkina Faso lance un appel à la communauté internationale pour que, en septembre 2005, au moment où se tiendra la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire, des réflexions pertinentes et des actions concrètes aient déjà été engagées.

107. **M. Gass** (Suisse), prenant la parole au titre du point 89 b) de l'ordre du jour, se félicite que le rapport présenté par le Secrétaire général sur ce sujet soit centré sur les femmes et les migrations internationales et note avec satisfaction que la question des migrations internationales est maintenant envisagée sous l'angle des sexes. Il rappelle également que, au cours de la cinquante-huitième session de l'Assemblée

générale, 18 femmes ministres des affaires étrangères avaient tenu une réunion sur la question des femmes et des migrations et envoyé ultérieurement une lettre au Secrétaire général dans laquelle elles lui demandaient de continuer à promouvoir un débat sur ce thème et de prendre les dispositions voulues pour tenir compte des aspects liés aux migrations des femmes en général, et à la traite des femmes en particulier. Le rapport du Secrétaire général présente les facteurs déterminants pour les migrations des femmes, ainsi que leurs conséquences positives et négatives. Malgré la sensibilisation aux aspects sexospécifiques des migrations et aux difficultés auxquelles se heurtent les femmes migrantes, on n'a pas trouvé suffisamment de solutions efficaces.

108. Au paragraphe 23, le rapport mentionne différents instruments juridiques internationaux applicables aux femmes migrantes. Bien que l'adhésion à ces conventions et leur ratification soient importantes, il reste encore beaucoup à faire pour assurer leur mise en œuvre. On a pu constater, à la lumière de l'expérience, qu'il y avait parfois des contradictions entre les législations nationales et les droits de l'homme dans les pays de destination. Cela peut se produire, par exemple, lorsque le permis de séjour des femmes migrantes dépend du statut de leur mari. En cas de violence conjugale, elles ne peuvent pas quitter leur époux sans perdre leur permis. Par conséquent, ces femmes doivent rester avec leur mari en subissant cette forme de violence ou choisir de rester illégalement dans le pays. Un grand nombre d'auxiliaires familiaux, dont le permis de travail dépend totalement de la bonne volonté de leurs employeurs, sont confrontés au même problème. À cet égard, la Suisse accueille favorablement les recommandations figurant à la fin du rapport, qui soulignent la nécessité d'harmoniser les législations nationales avec les obligations internationales.

109. Le rôle que peuvent jouer les envois de fonds effectués par les femmes migrantes dans la lutte contre la pauvreté est de mieux en mieux reconnu. Toutefois, ces femmes ont généralement des emplois mal rémunérés. Pour renforcer l'impact de ces virements, il faudrait réduire les frais de transaction. Il est également important de protéger les droits des femmes migrantes sur le lieu de travail et de faire appliquer les normes de l'Organisation internationale du Travail, par exemple celles qui ont trait aux salaires minimaux.

110. Les femmes migrantes sont souvent exposées à de graves dangers pour leur intégrité physique et morale et il arrive même que leur vie soit menacée, en particulier lorsqu'elles sont en situation irrégulière. Elles peuvent être la proie de trafiquants, subir une exploitation sexuelle ou se retrouver dans une situation d'esclavage social. La Suisse estime qu'il est essentiel de lutter contre le trafic des femmes et des enfants en considérant ce phénomène comme une grave forme d'inégalité. Elle est vivement préoccupée par l'augmentation du nombre de femmes et d'enfants qui sont exploités sur le marché du travail, en tant que domestiques ou à des fins sexuelles.

111. Enfin, la délégation suisse souscrit à la recommandation qui figure au paragraphe 89 d) du rapport et dans laquelle on souligne l'importance de données ventilées en fonction du sexe pour mieux comprendre les migrations, leurs causes et les paramètres connexes. Par conséquent, elle préconise une collecte plus systématique de données au niveau national et appuie les initiatives qui visent à améliorer les données pour définir et appliquer des stratégies qui favorisent une politique migratoire fondée sur les droits des femmes en tenant compte des sexospécificités.

112. **M. Atiyanto** (Indonésie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Rappelant l'importance que l'Indonésie attache à la réalisation des engagements et des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui ont trait à l'élimination de la pauvreté, il lance un appel en faveur de l'application du Consensus de Monterrey et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Dans cette perspective, il importe que la communauté internationale prenne toutes les mesures voulues pour apporter une solution globale au problème de la dette extérieure et améliorer l'accès des pays en développement aux marchés. Par ailleurs, la participation effective de ces pays aux processus internationaux de prise de décisions, la mise en place d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, et une libéralisation judicieuse des échanges peuvent être des facteurs stimulants pour le développement.

113. Dans le cadre de cette dynamique, l'Indonésie attache une très grande importance aux initiatives qui visent à promouvoir le microcrédit à l'échelon national. Cet intérêt est motivé par la multiplication

des indices qui montrent que le microcrédit et le microfinancement ont un rôle vital à jouer au niveau mondial dans le contexte de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, plus particulièrement, de la lutte contre la pauvreté.

114. Il faut tout d'abord créer un environnement favorable pour que les pauvres puissent se prendre en charge et exploiter pleinement leur potentiel productif. Les gouvernements des pays en développement n'ont pas les capacités institutionnelles voulues pour assurer un encadrement et un contrôle adéquats dans les domaines du microcrédit et du microfinancement. Si l'on veut tirer pleinement parti de ces mécanismes financiers, les pauvres doivent être bien informés des possibilités qui existent. Les gouvernements devraient être encouragés à adopter des politiques qui favorisent l'accès au microcrédit et qui contribuent à renforcer les institutions de microfinancement et leurs capacités. Il importe également que, dans leur souci d'assurer leur viabilité financière et leur rentabilité, les institutions de microfinancement ne perdent pas de vue les besoins des pauvres en renforçant et en améliorant le tissu économique et social des collectivités démunies.

115. La célébration de l'Année internationale du microcrédit en 2005 sera un événement marquant qui donnera l'occasion de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du microcrédit et du microfinancement pour l'élimination de la pauvreté, de mettre en commun les pratiques optimales et de renforcer les initiatives qui visent à développer les services financiers en faveur des pauvres dans les pays en développement. Cette célébration devrait être considérée comme une étape dans un processus continu axé sur la formulation de politiques efficaces visant à développer le microfinancement dans une optique à long terme et non pas comme un effort ponctuel. Il serait donc souhaitable d'assurer un suivi systématique à tous les niveaux après la célébration de l'Année pour maintenir la dynamique enclenchée. Dans le cadre de cette célébration, la communauté internationale devrait appuyer davantage le renforcement des capacités nationales en matière de microcrédit et de microfinancement en vue d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de services. L'Indonésie entend participer activement à la célébration de l'Année internationale. Dans ce contexte, le représentant de la Banque populaire d'Indonésie fera part de l'expérience acquise et des

succès remportés par cette institution dans le domaine du développement du microcrédit.

116. **M. Zoubi** (Jordanie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, reconnaissant en particulier le rôle crucial que le microcrédit et le microfinancement pourraient jouer dans la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des groupes vulnérables et le développement des communautés rurales. À cet égard, il souhaite mettre en exergue deux événements qui ont eu lieu en Jordanie en 2004. Premièrement, la signature d'un accord entre le Gouvernement jordanien et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies relatif à la création d'une banque nationale pour financer des projets de petite et moyenne envergure. La politique de la Banque en matière de prêts est fondée sur la conviction que les pauvres n'ont pas besoin de charité, mais d'instruments qui leur permettent de se prendre en charge. Par ailleurs, la Banque donne la préférence aux femmes, car les prêts qui leur sont accordés auront des répercussions bénéfiques pour leur famille et, partant, pour l'ensemble de la société si elles réussissent.

117. Le deuxième événement est la réunion du Sommet des conseils sur le microcrédit pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique que la Jordanie a accueillie à Amman le 10 octobre. À cette occasion, une initiative visant à créer un fonds arabo-africain de microcrédit a été lancée. Les participants à la réunion ont demandé à la Ligue des États arabes d'inscrire la question de la dépaupérisation à l'ordre du jour des prochains sommets arabes en tant que point prioritaire. Ils ont aussi exhorté les banques des petites et moyennes entreprises à financer des projets à long terme au lieu d'octroyer des prêts ponctuels.

118. La Reine de Jordanie a été invitée à être l'Ambassadrice pour l'Année internationale du microcrédit afin de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du microfinancement pour l'élimination de la pauvreté et d'encourager une vaste mobilisation autour des objectifs de l'Année. Dans l'allocution qu'elle a prononcée lors du sommet susmentionné, elle a déclaré que le microfinancement permettait aux personnes d'améliorer leur condition, que ce n'était pas une récompense ni un privilège, mais un droit dont devaient jouir tous les membres de la société.



119. **M. Mnisi** (Swaziland), après avoir indiqué que sa délégation appuyait la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'élimination de l'extrême pauvreté est un but auquel le Gouvernement swazi accorde la plus haute priorité, tout comme la communauté internationale. Ce but comporte plusieurs éléments importants qui doivent tous être pris en considération si l'on souhaite réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Outre la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement attache également une très grande importance à l'éradication du VIH/sida et à la création d'emplois.

120. En vue d'atteindre la cible visée – réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans un état de pauvreté extrême –, le Gouvernement swazi appuie les initiatives et activités des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies qui ont élaboré et exécuté divers projets au Swaziland et dans d'autres pays pour promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises et des exploitations agricoles, ainsi que des activités dans d'autres secteurs. Il tient à souligner qu'il existe une excellente coordination entre les pouvoirs publics nationaux, les organisations non gouvernementales, la société civile et tous les organismes des Nations Unies qui œuvrent en faveur de la promotion du développement et de la réduction de la pauvreté au Swaziland.

121. Dans le cadre de son action de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement swazi a élaboré en 2002 un projet de document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui met l'accent sur la pauvreté, le VIH/sida et la prévoyance sociale. Ce document fait actuellement l'objet d'une révision complète pour incorporer les stratégies du pays portant sur tous les aspects de la pauvreté. Dans ce contexte, le Gouvernement reconnaît qu'il doit réajuster sa politique pour privilégier davantage les dépenses en faveur des pauvres.

122. En décembre 2003, l'équipe de pays des Nations Unies a établi, en coopération avec le Gouvernement, le premier rapport d'étape sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce rapport recense les obstacles à surmonter et les possibilités qui s'offrent pour chacun des huit objectifs et fournit une base à partir de laquelle on peut évaluer les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs en question. Un service spécialisé a été créé au sein du Ministère de la planification économique et du développement en vue de suivre les avancées dans ce

domaine et de contrôler l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement fait actuellement porter ses efforts sur les ressources consacrées aux programmes qui visent à apporter des solutions durables et équitables aux problèmes de la pauvreté.

123. Le Swaziland a élaboré une stratégie nationale de développement qui est centrée sur la réduction de la pauvreté et qui sert de base au programme de réformes économiques et sociales du Gouvernement. Il s'agit d'un programme d'action à court terme assorti d'objectifs mesurables et qui vise en priorité à accélérer la croissance économique.

124. Par ailleurs, le Gouvernement swazi a établi des mécanismes de crédit en vue d'encourager la création de petites entreprises et la formation de revenus pour les pauvres et créé, au sein du Ministère des entreprises et de l'emploi, un service spécialisé pour les PME qui est chargé d'instaurer un climat propice pour exploiter pleinement le potentiel des investisseurs nationaux. Il entend stimuler la croissance des PME dans le pays afin qu'elles puissent jouer un rôle moteur important dans le développement durable.

125. En luttant contre la pauvreté, le Swaziland s'est heurté à un grand nombre de problèmes, notamment parce qu'il se trouve dans une situation socioéconomique difficile, caractérisée par un taux de chômage élevé et qui a été encore aggravée par l'incidence du VIH/sida et les sécheresses et les orages qui ont ravagé l'agriculture.

126. Il est dit dans le rapport du Secrétaire général (A/59/138) que, d'après une enquête menée dans 30 pays d'Afrique subsaharienne, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut de 2 à 6 % par habitant est nécessaire pour atteindre, d'ici à 2015, l'objectif du Millénaire relatif à la réduction de la pauvreté et que les économies enclavées devraient réaliser une croissance annuelle de plus de 5 %. Ces chiffres sont préoccupants, d'autant plus que le Swaziland doit faire face à une concurrence accrue pour les investissements dans la région, en particulier de la part de l'Afrique du Sud et du Mozambique, concurrence qui a entraîné un ralentissement de la croissance économique et un déclin des investissements étrangers directs, si bien que l'économie n'a pas pu créer les emplois nécessaires.

127. La mise en place du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Union africaine

montre bien que les pays africains sont sur la bonne voie. Le Swaziland encourage un dialogue intensif entre les pays en développement et la communauté internationale pour appuyer le Partenariat sur l'ensemble du continent africain. Il se félicite du lancement par l'ONUDI de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique.

128. La délégation du Swaziland apprécie les efforts déployés par l'ONU pour aider les pays africains à venir à bout de la pauvreté. Elle est convaincue que, avec le soutien de la communauté internationale et sur la base d'un véritable partenariat, les pays africains réussiront à atteindre leurs objectifs et à mener à bien leurs initiatives pour améliorer le niveau de vie de leurs populations. Elle encourage tous les pays africains à œuvrer de concert et à mettre en commun leurs idées pour contribuer à délivrer le continent de la misère.

129. **M. Likwelile** (République-Unie de Tanzanie) souscrit à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe de 77 et de la Chine. Il dit que la pauvreté endémique demeure le principal obstacle que la Tanzanie et d'autres pays en développement doivent surmonter pour leur développement. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté, qui fait intervenir des facteurs liés au revenu et d'autres facteurs, exige une approche globale. L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement traduit la prise en compte de ces multiples dimensions et de la nécessité d'une action concertée de la part de la communauté internationale. Les pays doivent conjuguer leurs efforts en forgeant des partenariats solides et en tenant compte des spécificités nationales et régionales.

130. La Tanzanie a élaboré en 2000 un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui fournit un schéma directeur, au niveau national, pour lutter contre la pauvreté, l'accent étant mis sur l'enseignement primaire, les soins de santé primaires, l'eau et l'assainissement, les infrastructures rurales et l'agriculture, le VIH/sida et la bonne gouvernance. Des résultats positifs ont été obtenus au terme de trois années d'efforts dans tous ces domaines mais des problèmes subsistent. La pauvreté est toujours largement répandue et les réalisations obtenues au niveau macroéconomique ne se traduisent pas suffisamment par une amélioration des conditions de vie des pauvres. Une des principales questions qui s'est

posée était de savoir comment on peut mettre la croissance au service des populations démunies.

131. À la lumière des enseignements tirés de l'application du premier document de stratégie, la Tanzanie a adopté un document de deuxième génération. Il s'agit de la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté qui suit une approche axée sur les résultats et fondée sur les principes de l'appropriation nationale, d'une vision globale de la pauvreté, du partenariat et de l'équité. Cette stratégie fixe trois grands axes pour l'action du Gouvernement : la croissance et la réduction de la pauvreté monétaire, l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être social, la bonne gouvernance et la responsabilisation. Elle intègre également les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements et objectifs convenus aux niveaux régional et international, tels que ceux énoncés dans le Nouveau Partenariat pour l'Afrique et dans le Programme d'action de Bruxelles.

132. Pour que les pauvres puissent partager les fruits de la croissance, il faut leur assurer des revenus propres en prenant des mesures spécifiques et ciblées. Le rôle des services financiers, du microcrédit et du microfinancement est donc essentiel car ils assurent de meilleures chances pour trouver un emploi et améliorer les revenus et, partant, pour devenir moins vulnérable et se prémunir contre les crises.

133. En Tanzanie, plus de 60 % des personnes qui bénéficient de services de microcrédit sont des femmes. Le Gouvernement a défini une politique nationale en matière de microfinancement, établi des mécanismes qui permettent aux petits entrepreneurs d'obtenir des prêts à faible taux d'intérêt et encouragé la création de caisses d'épargne et de coopératives de crédit.

134. La réduction de la pauvreté passe également par le respect des engagements internationaux relatifs à la mise en œuvre, au suivi et au financement qui ont été souscrits dans le cadre du Consensus de Monterrey et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Dans le contexte du suivi, il est nécessaire de faire des progrès sur les plans de l'harmonisation, de la coordination et de l'obtention de résultats concrets tout en mettant l'accent sur la nécessité d'utiliser et de développer les systèmes de contrôle déjà mis en place dans les pays et de renforcer les capacités nationales.

135. **M<sup>me</sup> Adriaanse** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que les analyses qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/59/326) au sujet de l'impact du microcrédit et du microfinancement sur la réduction de la pauvreté sont intéressantes, notamment pour les sociétés membres de la Fédération. Le microcrédit, par exemple, est un élément important du travail mené par la Croix-Rouge danoise au Viet Nam et au Laos. Il est dit dans ce rapport que, en tant que moyen de développement, la microfinance répond à une mutation des esprits qui veulent qu'au lieu d'accorder des aides aux pauvres, on leur assure des services financiers de façon durable. On indique également qu'il est parfois préférable d'apporter une assistance précise ou d'accorder des prêts combinés avec une aide ou une formation. C'est ce que la Fédération fait dans la pratique. Il est vrai qu'il faut faire très attention en recourant à ces formes d'assistance, mais si elles sont bien conçues, elles peuvent donner d'excellents résultats pour les communautés très vulnérables. Le nouvel accent mis sur l'autonomisation va dans le sens des réalités actuelles, mais cette approche peut effectivement aider les communautés à renforcer leur propre dignité et leurs moyens d'action pour la réalisation d'un développement durable. Les sociétés membres de la Fédération participeront activement aux partenariats envisagés à l'occasion de l'Année internationale du microcrédit.

136. Le rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et l'interdépendance a bien analysé la relation multidimensionnelle qui existe entre les politiques macroéconomiques et le développement social. La Fédération entend participer activement aux débats qui ont trait aux conséquences économiques et sociales du retrait des financements publics pour certaines activités importantes sur le plan social, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Alors que la vulnérabilité et les besoins relatifs à la fourniture de services sociaux et d'autres types de prestations ne diminuent pas, les financements publics, eux, sont en baisse et les acteurs sociaux qui intervenaient pour pallier les insuffisances de l'État ne sont plus aussi nombreux qu'ils l'étaient jadis. La famille élargie joue un rôle moindre en tant qu'institution sociale auxiliaire. C'est la raison pour laquelle on a été amené, dans le cadre de l'Année internationale des Volontaires, à proposer des politiques et des programmes pour revitaliser le secteur bénévole et la Fédération, les Volontaires des Nations

Unies et l'Union interparlementaire comptent publier une note d'orientation à l'intention des parlementaires sur le bénévolat et la législation.

137. **M. Husain** (Organisation de la Conférence islamique) prend la parole au titre du point 89 b) de l'ordre du jour. Citant les recommandations qui figurent aux paragraphes 87 à 89 du rapport du Secrétaire général (A/59/287), il convient qu'il est nécessaire d'adopter des politiques pour améliorer les possibilités d'emploi des femmes migrantes, leur accès à un habitat sûr, à l'éducation, à l'apprentissage de la langue, aux soins de santé et à d'autres services dans le pays d'accueil, ainsi que d'élaborer des programmes d'éducation et de communication en vue d'informer ces femmes de leurs droits et responsabilités en vertu du droit international et des lois nationales, en tenant compte de leur milieu culturel et linguistique. Il reconnaît également la nécessité d'élaborer des politiques qui reconnaissent les contributions apportées par les femmes migrantes aux pays de destination et leur assurent la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles ou, si nécessaire, une formation en vue de leur requalification. Au même titre que l'ONU, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) se soucie de la dignité, du bien-être des femmes et du rôle qu'elles peuvent assumer dans la société. Cette question est pleinement reconnue et mentionnée dans les résolutions de la dernière Conférence au sommet islamique tenue à Putrajaya (Malaisie) en octobre 2003, dans lesquelles on demandait aux États membres d'adopter une approche fondée sur la prise en compte des besoins et des intérêts des femmes et leur participation aux projets et programmes de développement nationaux. À cette fin, il a été proposé de convoquer une conférence ministérielle en vue d'élaborer un plan d'action pour renforcer le rôle des femmes au sein de la société et leur donner plus de chances à tous les niveaux.

138. Au paragraphe 5 de son rapport, le Secrétaire général mentionne le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, où il était dit que, dans leurs politiques nationales d'admission des migrants, les gouvernements devraient s'abstenir de toute discrimination et accorder une attention particulière à la protection des femmes et des enfants migrants. Le Sommet islamique a également mis l'accent sur la nécessité de lutter contre la traite des migrants et de protéger les femmes et les enfants contre le trafic à des

fins d'exploitation sexuelle ou d'adoption forcée. Dans ce contexte, le représentant de l'OCI tient à rappeler, à propos des observations qui sont faites dans les médias sur le « statut inférieur » des femmes dans les sociétés islamiques, que les femmes et les hommes sont égaux dans tous les domaines de la vie sociale. Les femmes ont les mêmes droits à la vie, à la liberté, à la recherche du bonheur; elles ont le droit de posséder des biens, d'acquérir une éducation, etc. Certes, il y a des contraintes dues à des traditions et à des négligences coloniales au sein des sociétés. Toutefois, des mesures correctives sont prises pour corriger les anomalies, s'il y a lieu. Le rythme des progrès dépendra des ressources et des compétences des gouvernements et de l'aptitude de la société à rompre des traditions très anciennes qui perdurent à ce jour. Dans cette optique, l'Organisation de la Conférence islamique accueillera avec satisfaction toute assistance technique et financière que l'ONU et ses partenaires de développement pourraient lui apporter.

139. **Le Président**, récapitulant les grandes conclusions que l'on peut dégager du débat sur le point considéré, constate que le microcrédit et la proclamation d'une année internationale consacrée à ce thème en 2005 ont recueilli un soutien unanime et vigoureux. Les indications données sur les initiatives prises dans différents pays pour promouvoir le microcrédit et en faire un instrument de développement et de lutte contre la pauvreté étaient intéressantes. Les délégations ont évoqué différents aspects liés à la réglementation et au développement des mécanismes financiers, mais le débat est loin d'être épuisé. Il reste un certain nombre de points qui devront faire l'objet d'un examen plus approfondi. Le rapport excellent établi par l'ONUDI a reçu un bon accueil et on a mis l'accent sur l'accroissement de la productivité et le développement du secteur privé. Plusieurs délégations sont intervenues sur la question de la participation des femmes au développement. Elles n'étaient pas très nombreuses mais elles ont soulevé des questions de fond importantes et fait des observations très pertinentes sur la problématique de l'égalité des sexes, envisagée d'un point de vue général. Dans les années à venir, il conviendra de focaliser davantage l'attention sur les différents points abordés par le Secrétariat et les organismes des Nations Unies dans les différents rapports.

*La séance est levée à 13 h 5.*